

COURS DE DROIT ADMINISTRATIF
(Cours de M. le Professeur Pierre EGEA)

L.2 AES

SEMESTRE 2 – SESSION 1

Année universitaire 2014/2015

Cher(e) ami(e),

Dans le cadre des rencontres des jeunes dauphins de la Haute-Garonne qui réunit à Toulouse, les espoirs de la natation, j'ai emmené les meilleurs élèves du collège public Jean Jaurès (Castanet) où j'enseigne l'éducation physique et sportive à la rencontre du 13 avril 2015, organisée sous l'égide de la Ville de Toulouse, à la piscine municipale Léo Lagrange.

Sur la route départementale qui nous emmenait à Toulouse, le bus, pour éviter un tronçonneau qui se trouvait au milieu de la chaussée, a fait une embardée sur la gauche, heurtant de plein fouet une voiture où se trouvait une jeune femme. Heureusement, celle-ci portait sa ceinture de sécurité. Les deux lapins nains qu'elle transportait avec elle dans une cage n'ont pas eu cette chance ... Mes élèves en ont été traumatisés. Nous avons néanmoins pu continuer notre chemin.

Arrivé à la piscine, la compétition a pu commencer sous la surveillance du maître-nageur et des enseignants des collèges concernés. En dépit d'une vigilance de tous les instants, nous n'avons pu éviter qu'un de mes élèves entre violemment en collision avec une jeune compétitrice. Dans le choc, la malheureuse a perdu trois dents de devant ! Voyant cela, le père de la jeune fille qui était venu la soutenir, s'est jeté sur le maître nageur. Il ne cessait de hurler qu'on ne pouvait impunément mettre en danger la vie des nageurs. Nous avons néanmoins réussi à le maîtriser et l'avons poussé vers la sortie, peut-être un peu violemment, car le forcené a chuté lourdement sur les escaliers et s'est tordu la cheville.

Suite à cette série d'événements, le Maire de Toulouse a décidé de suspendre le maître-nageur à titre conservatoire, sans prendre la peine de s'entretenir avec lui. Il a interdit en outre l'organisation de toute compétition de natation le mercredi.

Je sais que tu as fait du droit administratif. Pourrais-tu m'éclairer sur les conséquences juridiques de cette invraisemblable série noire ?